

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Mars 2021

Date de convocation : 06 Février 2021

Ordre du Jour :

- 14) Approbation des rapports d'activités du Territoires Vendômois 2019 et 2020
- 15) Position sur l'implantation de projet éolien sur le territoire de la commune d'Azé
- 16) Révision des tarifs concessions cimetières
- 17) Approbation compte de gestion Commune 2020
- 18) Approbation compte administratif commune 2020
- Divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CARON-JOSSO Sandrine CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.

Messieurs CHÉRAMY Jacky DELGADO Louis, DESEUVRE Christophe, GAUTHIER Cédric, MORILLON Serge TYTGAT Loïc.

Absent excusé : Mr MARCO Benjamin, qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne

Mme GUILLOU Sylvie a été désignée secrétaire.

Mme BOULAY demande s'il y a des choses à apporter au compte rendu et informe que les corrections ont été faites. Mme JOLY-LAVRIEUX demande des précisions concernant la délibération 2021-12 et notamment sur la mention d'un arrêté du 22/02/2021. La secrétaire de mairie lui répond que la date de l'arrêté doit être mentionnée et que cela est demandé par le SDIS qui a fourni le modèle de délibération. Toujours sur le même sujet, elle pose la question concernant la DSP. Mme LE Maire explique que c'est au cas où il y aurait un transfert à la CATV.

Mme JOLY-LAVRIEUX demande à ce que soit ajoutée la phrase suivante : « La transparence aide à la cohésion. » dans le dernier compte rendu, ce qui est fait. Le compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Mme le Maire rappelle que l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal indique que les questions diverses doivent parvenir en mairie au plus tard 48 heures avant la séance. Elle souhaite que cela soit respecté.

2021-15 approbation des rapports d'activités de Territoires Vendômois 2019 et 2020

Mme le Maire informe qu'il convient d'approuver les rapports d'activités de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois pour les années 2019 et 2020 qui ont été distribués aux élus. Mme MOTTIER informe qu'ils sont édités et distribués, Mme BOULAY l'informe qu'ils ont été actés en conseil communautaire mais que c'est surtout pour que tout le monde en ait eu connaissance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident d'adopter à l'unanimité les rapports annuels d'activité de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois pour l'année 2019 et 2020.

2021-16 Position du conseil sur l'implantation d'éoliennes

Madame le Maire informe que certains riverains de la Commune ont été sollicités par des sociétés pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Mme le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le développement éolien.

Mme le Maire informe avoir été interpellé par Mr BRIONNE – Maire de Mazangé à ce sujet car son conseil s'est positionné à ce sujet. Il y aurait un projet éolien en cours qui serait sur Mazangé et Azé, Mme BOULAY a dit à Mr BRIONNE qu'elle verrait cela en conseil comme lui. Mme BOULAY précise

qu'elle n'a pas été contactée concernant ce projet mais que c'est bien de travailler en amont. Mme JOLY-LAVRIEUX demande quel est le rôle de la commune sur ce processus. Mme BOULAY lui répond qu'il y aura un permis de construire de déposer s'il y a un projet, mais elle veut savoir quel avis elle devra mettre et pourra informer le pétitionnaire de la position du conseil. Mr TYTGAT demande si l'on a des nouvelles du schéma éolien, Mme BOULAY lui répond que non et que le projet d'Epuisay est bloqué et qu'à sa connaissance il n'y a pas d'autres projets. Mme JOLY-LAVRIEUX souhaite que ce sujet soit reporté car il n'y a aucun projet actuellement. Mme MOTTIER lui répond que cela n'empêche pas à chacun de se positionner sur le sujet. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que l'on peut attendre « demain ». Mme MOTTIER dit que la démarche est bonne car cela va permettre de pouvoir donner une réponse à des prometteurs éventuels.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, par 1 voix pour un projet éolien, 11 voix contre un projet éolien et 3 abstentions, décident de donner un avis défavorable à l'implantation de projet éolien sur la commune d'Azé.

2021-17 Tarifs cimetière

Mme le Maire informe qu'il convient de revoir les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} Avril 2021.

Mme CHERAMY prend la parole et informe que les dernières révisions de tarifs ont eu lieu en 2019 et qu'il serait bien que cela soit revu tous les ans. Elle informe des tarifs actuels et propose les nouveaux tarifs suivants :

* pour des concessions de 2 m², à compter du 1^{er} avril 2021.

- concession trentenaire :.....369,00 €

- concession cinquantenaire :.....492,00 €

* pour le columbarium

- quinze ans :.....459,00 €

- trentenaire :.....700,00 €

Mme GUILLOU demande s'il y a des cavurnes, Mme CHERAMY lui répond qu'il n'y en a pas car il n'y a pas la place actuellement mais que le sujet a été évoqué. Mme CHERAMY propose une hausse de 3% à compter du 1^{er} Avril 2021, la gratuité pour mettre une deuxième urne dans le réceptacle et la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir. Mme JOLY-LAVRIEUX souhaite distinguer les votes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,

* décident par 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour de fixer les tarifs suivants pour des concessions de 2 m², à compter du 1^{er} avril 2021.

- concession trentenaire :.....369,00 €

- concession cinquantenaire :.....492,00 €

* décident par 1 voix contre, 1 abstention et 13 voix pour de fixer les tarifs suivants pour le columbarium, à compter du 1^{er} avril 2021.

- quinze ans :.....459,00 €

- trentenaire :.....700,00 €

* décident à l'unanimité d'instaurer la gratuité pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir et la pose d'une deuxième urne dans le réceptacle.

2021-18 approbation du compte de gestion commune 2020

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'**exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2020**, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant un excédent en section de Fonctionnement d'un montant de : 123 327.59 € et un déficit en section d'Investissement d'un montant de : 78 685.71 €, Soit un résultat cumulé de clôture du compte de gestion de la commune de :

- déficit d'investissement de :..... 191 344.42
- excédent de fonctionnement de :..... 317 720.00

Mme BOULAY sort de la salle le temps du vote.

Les membres présents votent, à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget commune.

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

➤ déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

2021-19 Approbation du compte administratif commune 2020

Le Conseil Municipal, ayant :

* 15 membres en exercice

* 13 membres présents

A délibéré sur le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020, dressé en collaboration avec Monsieur Gilles DUPIN, Trésorier, sous la présidence de Monsieur Louis DELGADO, l'Adjoint délégué au Maire, laissant apparaître un excédent de clôture en section de Fonctionnement d'un montant de : 317 720.00 € et un déficit de clôture en section d'Investissement d'un montant de : 191 344.42 €.

A approuvé à :

- voix pour : 13
- voix contre : 0
- abstention : 0

Divers

- Mme BOULAY lit les courriers reçus en mairie de Mme LEFEVRE reçu le 3 mars, celui de Mr Pascal CHERAMY et de Mme GRANGER.
- Mme BOULAY informe qu'il y a eu une réunion publique au Vaumoreau à propos de l'implantation du pylône. C'est le journaliste de la Nouvelle République qui l'en a informé et qui l'a contacté. Elle l'a reçu avec MM. DELGADO et MORILLON pour apporter la réponse de la mairie.
- Concernant les demandes de subventions des associations, à ce jour nous n'avons pas de nouvelle de Perche Nature et nous avons reçu un courrier de Cinécole et des Secrétares de Maire qui informent ne pas demander de subventions pour cette année.
- L'inauguration de la borne de recharge électrique aura lieu le 6 Avril 2021 à 14h30 avec le SIDELC.
- Mme BOULAY informe que la semaine dernière avec Mme CHERAMY, MM. DELGADO et TYTGAT, ils ont été visité le cabinet médical de Naveil en présence de Mme MARTY-GRANGER – Maire de Naveil : la visite était très intéressante. Le sujet « cabinet médical » sera revu en commission. Le cabinet BOURESQUISS a été contacté, les plans et un devis est attendu. Mr TYTGAT a contacté Mr GIGON qui doit également envoyé un devis avec un premier croquis. Une commission sera organisée quand tout sera arrivé en mairie.
- Une commission finance aura lieu le mardi 23 mars avec la présence de Mr DEKIERLE de la Trésorerie.
- Prochain conseil le 1^{er} Avril à 19h00 ne portera que sur le budget.

- Le conseil du 8 Avril est reporté au 15 Avril.
- Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin prochain, il y aura un seul bureau pour les deux élections.
- Lors du conseil municipal du 6 Mai prochain, Mr Nicolas HASLE viendra faire une présentation du SCOT.
- Mr DELGADO informe qu'une réunion PLUiH s'est tenue et que l'on fait partis du groupe 18 avec Danzé et la Ville aux Clercs. Il y a environ 1 an de retard sur l'élaboration du PLUiH qui ne sera pas comblé. Un diagnostic a été fait avec le monde agricole, les 22 exploitants de notre commune ont répondu. Mme BOULAY rappelle qu'un cahier de doléances est en mairie à disposition pour que chacun inscrive leur souhait. C'est maintenant qu'il faut que les gens notent leurs doléances. Il existe également un site internet qui sera relayé via le site de la commune.
- Mr DELGADO informe aussi que des dégradations ont été commises au club de foot. Une serrure a été forcée et tous les câbles de la rampe PMR ont été volés. Mme GUILLOU demande s'il faut remettre la même chose, Mme BOULAY lui répond que les câbles ont été remplacés par du grillage qui est moins esthétique, et qu'une plainte a été déposée.
- Mme CHERAMY informe que le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 12 mars en visio.
- Mme CHERAMY informe qu'un centre de vaccination éphémère est ouvert sur La Ville aux Clercs. 3 personnes d'Azé ont déjà pu en bénéficier, 6 autres personnes sont inscrites pour la prochaine ouverture le 17 mars. Le docteur GILLESPIE vaccine également des personnes de sa patientèle. Sur la commune d'Azé, une bonne majorité des plus de 75 ans sont vaccinés.
- Mr MORILLON évoque le diagnostic du pont de Courtozé et informe que l'état du pont n'est pas dangereux dans l'immédiat sinon il aurait été fermé à la circulation. Les passerelles sont à rénover. Sachant que c'est un ouvrage d'art, la rénovation est complexe. L'objectif est de démarcher des sociétés spécialisées. Il faudra peut-être revoir la circulation en contraignant une largeur de véhicule. Une subvention de l'Etat peut être envisagée.
- Mr MORILLON évoque l'état de la rue du Coudraie qui va à Villiers suite à un sinistre. Une réunion s'est tenue entre les deux mairies et un accord a été trouvé pour que l'entreprise COLIN TP bouche les trous existant en urgence. Des devis vont être faits pour inscrire des travaux de reprofilage en 2022. Il est mentionné l'absence de marquage au sol également dans cette voie.
- Mr GAUTHIER souhaite préciser que l'Echo de la Vallée a été financé à 100% par les encarts publicitaires. Le bulletin sera mis en PDF sur le site pour consultation.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Azé
Le 16/03/2021



Po/Le Maire

Delgado